



Collectif pour l'Abolition de la Chasse à Courre (C.A.C.C)

Paris, le 20 octobre 2008

Madame, Monsieur

La chasse à courre, vous le savez, consiste à poursuivre à cheval et avec des chiens un animal sauvage jusqu'à l'épuisement, puis à le poignarder, à le noyer ou à lui briser les pattes, s'il n'a pas été déchiqueté par la meute. Cette violence inouïe n'est justifiée par rien d'autre que le plaisir de ceux qui s'y livrent. Aucune « tradition » ne saurait légitimer une pratique aussi cruelle qu'archaïque. Celle-ci perpétue de surcroît un privilège vestige d'Ancien Régime indigne d'une république. La plupart des pays européens (Allemagne, Grande-Bretagne, Belgique, Écosse...) y ont renoncé. Les veneurs interdits de chasse dans leur pays se réfugient en France, où le nombre d'équipages augmente de façon démesurée (une vingtaine par an) alors que 73% des Français* sont hostiles à la chasse à courre, laquelle n'est pratiquée, à grand prix, que par 0,01% de la population.

Sur le terrain, les conflits se multiplient. Des interpositions ont lieu en forêt. Des cerfs épuisés se réfugient dans des villages, des cours d'école, où ils sont achevés sous les yeux d'une population horrifiée. L'année dernière un cerf a été égorgé dans le salon de particuliers en lisière de la forêt de Perseignes. Cette année, un cerf a été achevé à La Croix Saint-Ouen, dans un village, un autre a été poursuivi à Lamorlaye (Oise) jusque sur un parking de supermarché à une heure d'affluence ! Nos espaces urbanisés ne se prêtent plus à ces pratiques barbares. Notre conscience ne les admet plus. La chasse à courre pourrait être abolie en France comme elle l'a été ailleurs, aussi bien pour des raisons écologiques (perturbation des milieux et des animaux), de sécurité (intrusion sur les chaussées, les villages, conflits...) que pour des raisons éthiques (tuer pour le plaisir), historiques et politiques (survivance d'Ancien régime).

Or, le gouvernement, entièrement soumis au puissant lobby-chasse, ne veut pas même entendre parler de limiter la chasse à courre et toutes nos démarches et pétitions se heurtent à un véritable mur. En juillet 2005, 15 députés ont déposé un nouveau projet de loi abolitionniste qui n'a pas été plus débattu que les précédents au Parlement. La situation ne peut plus durer et doit être débloquée.

Dans le cas où l'alternance ramènerait au pouvoir des partis de gauche ou apparentés, pouvez-vous nous dire quelle serait l'attitude de votre formation face à la chasse à courre ? Vous comprendrez que votre réponse, quelle qu'elle soit, puisse connaître une diffusion aussi bien dans les milieux écologistes ou de protection animale que dans la presse. Des membres du collectif sont à votre disposition pour vous fournir tous les éclaircissements que vous jugeriez utiles.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

* sondage de la fondation Brigitte Bardot SOFRES mars 2005

Armand Farrachi, président du Collectif pour l'Abolition de la Chasse à Courre.

Associations signataires : CVN, RAC, One Voice, ASPAS, Fondation Brigitte Bardot, SNDA, Droits des Animaux, CRAC, Dignité Animale, FLAC, CVA, Association Stéphane Lamart, L214...

www.abolitionchasseacourre.org